



## Fiche technique : Auto

Les atouts de notre contrat Auto « Tourisme & Affaires »

### 1. Un tarif attractif

- Un tarif concurrentiel pour les bons conducteurs de 25 ans et plus.
- Des primes préférentielles pour les conducteurs de plus de 25 ans réalisant peu de kilomètres.
- Des avantages complémentaires en cas de souscription d'un package.
- Des primes attractives pour nos clients fidèles.

### 2. Echelle B/M

- Les clients de 25 ans et plus qui peuvent justifier 5 ans sans sinistre en tort au cours des 5 dernières années entrent directement au degré B/M 1.
- De plus, notre super-bonus protège les degrés les plus bas (entre 00 et -04) : pas de malus au 1<sup>er</sup> sinistre RC en tort.

### 3. Nos garanties

#### Franchise

- Système de franchise dégressive.
- Réduction de 0,5 % ou de 1 % par année sans sinistre et avec maintien des garanties protection du véhicule.

#### Garanties accessoires

- Accessibles, pour la Tous Risques, aux véhicules de – de 5 ans et, pour la Spéciale Auto, aux véhicules de – de 8 ans.
- Valeur Agréée (VA) : Aucune dégressivité durant les 6 premiers mois à partir de la date de première mise en circulation.
- Valeur Agréée (VA) : Aucune dégressivité durant les 24 premiers mois à partir de la date de première mise en circulation et cela, **gratuitement** si véhicules neufs et BM égal ou inférieur à 06.
- Valeur Agréée+ (VA+) : Aucune dégressivité durant les 36 premiers mois à partir de la date de première mise en circulation en cas de souscription de notre VA+.

Une assurance **Sécurité du Conducteur** qui couvre tous les conducteurs du véhicule désigné.

#### 4. Nos services

- Une première assistance gratuite en cas d'accident.
- Libre choix de votre réparateur.

#### 5. Détail des garanties

##### La responsabilité civile et l'assistance gratuite

En cas d'accident en Belgique ou dans un rayon de 50 km au-delà des frontières belges, la première assistance de L'Ardenne Prévoyante prend gratuitement en charge l'intervention d'un dépanneur ainsi que la mobilité de l'assuré durant 24 heures (véhicule de remplacement).

##### Le B/M

Votre client a minimum 25 ans et possède son permis depuis au moins 5 ans ?

Il bénéficie directement à L'Ardenne Prévoyante du B/M 1 (en usage privé) s'il n'a pas eu de sinistres sur les 5 dernières années.

Le Bonus/Malus de l'assuré descend de façon inconditionnelle d'un degré sur l'échelle sur laquelle il se trouve et, sauf cas d'application d'un joker, remonte de 5 degrés sur l'échelle par sinistre responsable survenu durant l'année écoulée.

Degrés	Niveau prime (%)
11	81
10	77
09	73
08	69
07	66
06	63
05	60
04	57
03	55
02	54
01	53
00	52
-01	51
-02	50
-03	49
-04	48

En cas d'usage illimité, le B/M est augmenté de 3 degrés.

**Garanties accessoires : Tous Risques (omnium complète) ou Spéciale Auto (mini-omnium)**

3 formules :

Valeur agréée <sup>+</sup> (VA <sup>+</sup> )	Valeur agréée (VA)	Valeur vénale (VV)
Voitures		
Neuves	< 1 an	< 5 ans (Tous Risques) < 8 ans (Spéciale Auto)
Amortissement		
100 % durant 36 mois	100 % durant 6 mois	Valeur réelle
- 2 % par mois du 37 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> mois	- 1 % par mois du 7 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> mois	
Valeur réelle à partir du 61 <sup>ème</sup> mois		

**La Protection Juridique**

Deux formules de Protection Juridique :

	Formule de base	Formule étendue
Recours civil/Défense pénale	12.394,68 €	75.000,00 €
Insolvabilité des tiers	12.394,68 €	20.000,00 €
Litige contractuel	—	75.000,00 €
Litige administratif	—	75.000,00 €

**La sécurité du conducteur**

Tout conducteur qui conduit le véhicule assuré est couvert.

**Formule indemnitaire** : indemnisation du préjudice réel après intervention des tiers payants.

Couverture en cas de :

- décès
- incapacité permanente totale
- incapacité permanente partielle

Montant maximum : 495.787,04 €

## AXA Assistance

Assistance au <b>véhicule</b> et à ses <b>occupants</b>	
<b>En Belgique :</b>	Dépannage (même devant la maison), remorquage et transport des passagers et des bagages. Voiture de remplacement pour une durée maximale de 5 jours consécutifs
<b>Autres pays d'Europe :</b>	Dépannage, remorquage et transport des passagers et des bagages. Rapatriement, hébergement ou voiture de remplacement
Assistance aux <b>personnes</b>	
<b>Dans le monde entier</b> (sauf en Libye) :	Frais médicaux jusqu'à 24.789,35 € Transport à l'hôpital et du rapatriement Frais de recherche et de sauvetage à l'étranger à concurrence de maximum 4.957,87 €
Assistance au <b>domicile</b>	

## Les franchises

## Franchise de base :

Calculée sur la valeur assurée.

Choix possibles : 2,5 % ou 5 %.

Pas de franchise sur les garanties incendie, vol, bris de vitrage et forces de la nature.

## Franchise dégressive :

- Si franchise de base de 2,5 %, réduction de 0,5 % de la franchise D.M. par année sans sinistre. (franchise plafonnée à 750 € pour les véhicules de plus de 30.000 € htva)
- Si franchise de base de 5 %, réduction de 1 % de la franchise D.M. par année sans sinistre. (franchise plafonnée à 1.500 € pour les véhicules de plus de 30.000 € htva)
- Retour à la franchise contractuelle après sinistre.

## Franchise « Jeune conducteur occasionnel » :

En cas de sinistre survenu lorsque le véhicule a été confié à un conducteur de moins de 25 ans, il sera fait application d'une franchise RC de 150,00 € et d'une franchise DM doublée, avec un minimum de 250,00 €.

## Tarif

Le tarif appliqué est déterminé en fonction :

- de l'âge du conducteur habituel ;
- du Bonus-malus et l'échelle ;
- de la profession ;
- de la zone géographique ;
- des caractéristiques du véhicule (valeur catalogue, KW, usage, ...) ;
- du nombre de kilomètres parcourus.